

REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL  
du 19 mars 2010

---

Question posée par l'UNSA: **Notifications avancements en 2010 – AC et hors AC**

A quelle date les notifications des avancements parviendront-elles aux salariés ? Tous les avancements AC seront-ils pris en compte sur la paie de mars ?

Réponse :

Les notifications AC sont envoyées aux salariés par les services RH des branches métiers de la CDC ; Les envois ont lieu pendant le mois de mars.  
A l'exception des situations particulières gérées au niveau fédéral comme les mises à disposition, les avancements AC ont tous été saisis en mars par le service de la paie.